

VILLE
DE
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Baume les Dames
Arrondissement de Besançon

**COMMUNE DE BAUME LES
DAMES**

(N°INSEE : 25047)

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 4
- Absents : 5

Date de convocation

08/09/2022

Date d'affichage

21/09/2022

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 14 septembre 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le QUATORZE SEPTEMBRE, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de SEPTEMBRE.

Etaient présents (20) :

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude ALAMPI, Jean-Marc VUILLEMIN, Laure THIEBAUT, Christelle LAMBERT, Sébastien FERNIOT, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Soazig BONFILS.

Procurations données (4) :

Jean-Claude MAURICE donne pouvoir à Arnaud MARTHEY
Dominique MISCHI donne pouvoir à Laure THIEBAUT
Sandra BOUHESANE donne pouvoir à Christelle LAMBERT
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

Absents (5) :

Bruno DEBRIE
Philippe RONDOT
Emmanuelle WISSANG-GIRARD
Florian CORDIER
Charline BARDEY

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° G04/2022

Objet : Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable et sur l'assainissement collectif

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Le Maire y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

En application de l'article D.224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours au Préfet et au système d'information prévu à l'article L213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

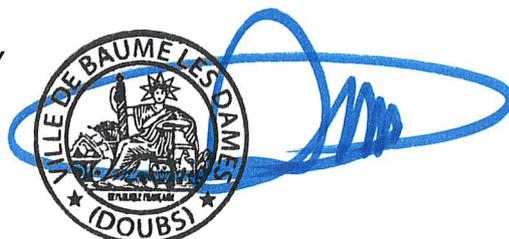
Ci-joints le RPQS relatif à l'assainissement ainsi qu'à l'eau potable établi par notre assistant à maîtrise d'ouvrage (PAGE), accompagné de la note d'information « redevances » de l'Agence Rhône Méditerranée Corse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport de l'eau potable et le rapport de l'assainissement 2021.

Vote du Conseil :

Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Maire,
Arnaud MARTHEY



Envoyé en préfecture le 20/09/2022

Reçu en préfecture le 20/09/2022

Affiché le



ID : 025-212500474-20220914-G04_2022-DE

EXERCICE 2021

rapport sur le prix
et la qualité du service

EAU POTABLE

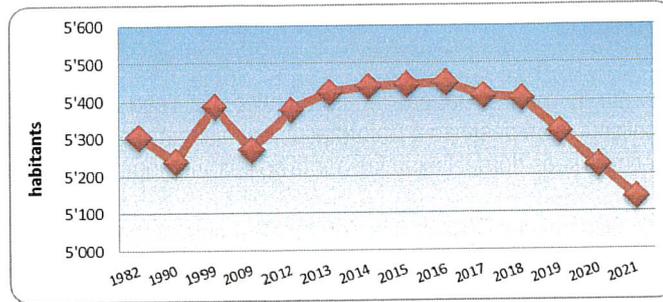


Baume|esDames

septembre 2022

Table des matières

1.	NOTE LIMINAIRE	3
2.	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
2.1	Présentation du territoire desservi	3
2.2	L'essentiel de l'année	3
2.3	Population	3
2.4	Les installations	4
2.5	Mode de gestion du service	4
2.6	Estimation de la population desservie (D101.0)	4
2.7	Catégories de volumes	5
2.8	Branchements, compteurs, clients	5
2.9	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
2.10	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	6
3.	Tarification de l'eau et recettes du service (D102.0)	6
3.1	Modalités de tarification	6
3.2	Facture d'eau type	7
3.3	Recettes	8
4.	Service client	8
4.1	Satisfaction client (P155.1)	8
4.2	Recouvrement (P154.0)	9
5.	Financement des investissements	9
5.1	Travaux réalisés par la commune (€)	9
5.2	Etat de la dette du service	9
5.3	Amortissements	9
6.	Indicateurs de performance	10
6.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	10
6.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)	10
6.3	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	10
6.4	Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)	10
7.	Indicateurs du décret du 2 mai 2007	11



2.4 Les installations

équipements		
pompage sous Buen (production)	4'080	m ³ /j
reprise Saint Ligier		
surpresseur Fontenotte		abandonné
réservoirs		
de Framont	750	m ³
derrière les murs	600	m ³
du Chesnoy	500	m ³
du Croyot	750	m ³
capacité totale	2'600	m ³

2.5 Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public (affermage).

Nom du délégataire : VEOLIA
 Date de début du contrat d'affermage : 01 novembre 2012 pour une durée de 12 ans
 Date de fin du contrat d'affermage : 31 octobre 2024
 Missions du délégataire : assurer la gestion du service de production, de transport et de distribution de l'eau potable à l'intérieur du périmètre défini dans le cadre du contrat.

Conventions de vente et d'achat d'eau :

Convention n°1 :

Nom du cocontractant : syndicat des eaux de Fourbanne Saint Hilaire
 Caractéristiques de la convention : **achat d'eau**
 Date d'effet de la convention :
 Durée de la convention :

Convention n°2 :

Nom du cocontractant : commune de Grosbois
 Caractéristiques de la convention : **vente d'eau**
 Date d'effet de la convention :
 Durée de la convention :

Convention n°3 :

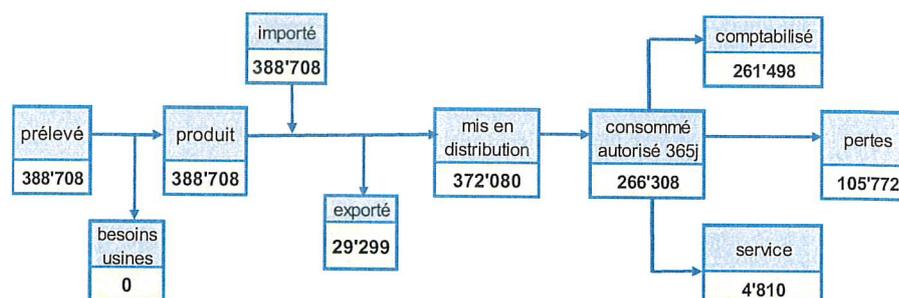
Nom du cocontractant : Syndicat des eaux de Luxirol
 Caractéristiques de la convention : **vente d'eau**
 Date d'effet de la convention :
 Durée de la convention :

2.6 Estimation de la population desservie (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert **5'138 habitants**.

2.7 Catégories de volumes

volume (m3/an)	2017	2018	2019	2020	2021	
prélevé	408'129	466'410	425'560	436'810	388'708	-11%
besoin des usines	0	0	0	0	0	
produit	408'129	466'410	425'560	436'810	388'708	-11%
importé (SI Fourbanne saint hilaire)	13'860	11'896	13'077	14'646	12'671	-13%
vendu à d'autres services	61'313	77'950	49'868	70'333	29'299	-58%
<i>dont Grosbois</i>	5'695	0	0	334	274	
<i>dont SI Luxiol</i>	55'618	77'950	49'382	65'251	27'810	-57%
<i>dont syndicat des eaux de Clerval</i>			486	4'748	1'215	-74%
mis en distribution	360'676	400'356	388'769	381'123	372'080	-2%
comptabilisé (<i>hors ventes en gros</i>)	282'079	293'132	273'749	262'753	255'782	-3%
<i>jours entre relevés</i>	363	361	376	358	368	3%
comptabilisé 365 j	283'633	296'380	265'740	268'625	261'498	-3%
vendu (<i>hors autres services</i>)	272'904	275'936	266'997	257'752	261'157	1%
de service du réseau	5'760	12'420	4'820	7'160	4'810	-33%
consommé autorisé 365 j	289'393	308'800	270'560	275'785	266'308	-3%
de pertes	71'283	91'556	118'209	105'338	105'772	0%



2.8 Branchements, compteurs, clients

	2017	2018	2019	2020	2021	
nombre de branchements	2'304	2'309	2'316	2'324	2'319	-0.2%
<i>dont branchements plomb</i>	45	30	25	17	15	
<i>branchements plomb supprimés</i>	5	15	5	8		
nombre de compteurs	2'695	2'765	2'781	2'798	2'829	1.1%
<i>dont en service</i>	2'499	2'563	2'576	2'593	2'623	
<i>dont compteurs clients résiliés</i>	196	202	205	205	206	
<i>compteurs remplacés</i>	212	188	120	73	235	
<i>nombre pour 15 ans</i>	180	184	185	187	189	
nombre de clients	2'500	2'512	2'542	2'575	2'614	1.5%
<i>domestiques ou assimilés</i>	2'496	2'508	2'537	2'570	2'609	
<i>autres que domestiques</i>	2	2	2	2	2	
<i>autres services eau potable</i>	2	2	3	3	3	
nombre d'habitants (estimation)	5'413	5'405	5'315	5'226	5'138	

2.9 Volumes vendus au cours de l'exercice

volume (m3/an)	2017	2018	2019	2020	2021	
vendu aux abonnés du service	272'904	275'936	266'997	257'752	261'157	1%
<i>dont domestique</i>	204'145	207'519	198'399	195'819	235'306	20%
<i>dont SRU</i>	23	18	560	740	399	-46%
<i>dont industriel</i>	11'338	5'974	5'669	5'440		
<i>dont collectif</i>	39'071	37'611	34'872	32'046	7'151	-78%
<i>dont irrigation agricole</i>	2'467	10'270	10'265	11'094	3'373	-70%
<i>dont bâtiments communaux</i>	14'470	11'116	15'285	10'925	14'928	37%
<i>dont appareils publics</i>	1'390	3'428	1'947	1'688		
vendu global (avec exportation)	334'217	353'886	316'865	328'085	290'456	-11%

2.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

	2019	2020	2021	
canalisations (mL)				
longueur d'adduction	0	0	0	
longueur de distribution	77'864	80'219	80'488	0.3%
<i>dont conduites</i>	58'036	60'359	60'628	0.4%
<i>dont branchements (estimation)</i>	19'828	19'860	19'860	
équipements (nbre)				
appareils publics	140	140	140	
<i>dont poteaux incendie</i>	105	105	105	
<i>dont bouches incendie</i>	1	1	1	
<i>dont bouches d'arrosage</i>	7	7	7	

3. Tarification de l'eau et recettes du service (D102.0)

3.1 Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

Rémunération du service	1er janvier 2021	1er janvier 2022	
Délegataire			
Part fixe (€ HT/an)	10.44	10.55	1.1%
Part proportionnelle (€ HT/m³)	0.4682	0.4860	3.8%
Commune			
Part fixe (€ HT/an)	0	0	
Part proportionnelle (€ HT/m³)	0.3247	0.3847	18.5%
<i>délibération</i>	30.01.2020	20.01.2022	
Taxes et redevances (agence de l'eau)			
préservation des ressources en eau	0.060	0.060	0.0%
lutte contre la pollution	0.28	0.28	0.0%
TVA	5.5%	5.5%	

Les modalités d'application des différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

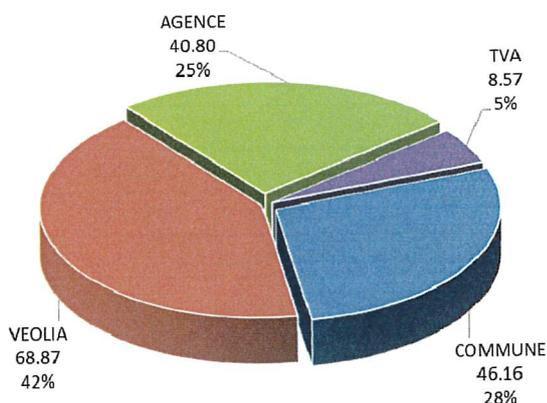
- ❖ Délibération du 20.01.2022 fixant les tarifs du service de l'eau potable pour la part collectivité.
Pour les parts collectivité
- ❖ Application du contrat et de la formule de révision du contrat d'affermage
Pour les parts délégataire

3.2 Facture d'eau type

Les composantes de la facture d'eau d'un ménage de référence (120 m³ consommés sur l'année) sont les suivantes :

coût (€) eau potable pour 120 m3	au 1er janvier 2021		au 1er janvier 2022		
	unitaire	montant	unitaire	montant	
Part délégataire					
part fixe annuelle	10.44	66.62	10.55	68.87	1.1%
part proportionnelle	0.4682		0.4860		3.8%
Part commune					
part fixe annuelle	0	38.96	0	46.16	0%
part proportionnelle	0.3247		0.3847		18%
Redevance Agence de l'Eau					
préservation des ressources	0.06	7.20	0.06	7.20	0%
lutte contre la pollution	0.28	33.60	0.28	33.60	0%
<i>total eau potable hors TVA</i>		146.39		155.83	
TVA 5.5%		8.05		8.57	
TOTAL TTC pour 120 m3		154.44		164.40	6.5%
répartition hors taxes et redevances					
	fixe	variable	fixe	variable	
part exploitant	10.44	56.18	10.55	58.32	
part collectivité	0.00	38.96	0.00	46.16	
% part fixe (arrêté 06.08.2007)	6.8%		6.4%		
tarif eau TTC au m3 (pour 120 m3)		1.29		1.37	

répartition facture d'eau de 120 m3 au 01 janvier 2022
164,40 €



Prix TTC du service (D102.0) au m3 pour 120 m3 au 01.01.2019 **1,37 €**, soit **0,13 centime le litre**.

Le rapport de la part fixe sur la totalité de la facture doit être inférieur à 30%. Il est de 6.4 %.

3.3 Recettes

	commune	délegataire
facturation du service		156'583
vente communes extérieures		14'609
part collectivité		107'449
reversement part collectivité	113'660	
Agence de l'Eau		18'630
travaux à titre exclusif		13'687
produits accessoires		15'797

4. Service client

4.1 Satisfaction client (P155.1)

	2017	2018	2019	2020	2021	
taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1'000 clients	3.60	1.99	2.75	3.88	2.30	-41%
nombre d'interruptions de service	9	5	7	10	6	
nombre de clients	2'500	2'512	2'542	2'575	2'614	
taux de réclamation pour 1'000 clients	0.00	0.00	0.39	0.39		

4.2 Recouvrement (P154.0)

	2017	2018	2019	2020	2021
taux d'impayés	0.76%	1.02%	2.25%	2.20%	1.74%
montant des impayés €	5'604	7'070	16'928	16'889	13'590
nombre des abandons de créance	5	0	1	0	2
abandon de créance €	227	0	137	0	1'578
montant facturé N-1 en € TTC	734'394	692'424	750'712	738'362	780'521

*Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1

5. Financement des investissements

5.1 Travaux réalisés par la commune (€)

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	98'376
Montants des subventions	0
Montants des contributions du budget général	0

suppression branchement plomb	4'824
suppression branchement plomb	13'950
maitrise d'œuvre remplacement canalisations	7'008
Avance ZAC de Champvans	20'000

5.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes

	2017	2018	2019	2020	2021	
Encours de la dette au 31 décembre	478'637	429'133	629'133	565'052	512'939	-9%
Montant remboursé durant l'exercice	56'801	58'463	57'911	74'540	59'723	
<i>dont en capital</i>	47'060	49'504	50'000	64'081	52'113	
<i>dont en intérêts</i>	9'741	8'959	7'911	10'459	7'610	

5.3 Amortissements

Amortissement (€)	76'927
-------------------	--------

6. Indicateurs de performance

6.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Taux de conformité des prélèvements : **100%**

	contrôle sanitaire			déléataire		
	total	conformes	conformité	total	conformes	conformité
nombre de résultats d'analyse sur l'ensemble du système						
microbiologique	100	100	100%	84	84	100%
physico-chimique	708	708	100%	135	135	100%
paramètres soumis à limite de qualité						
microbiologique	40	40	100%	36	36	100%
physico-chimique	407	407	100%			
paramètres soumis à référence de qualité						
microbiologique	60	60	100%	48	48	100%
physico-chimique	163	163	100.0%			

6.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de **95** (P103.2)

6.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement brut du réseau de distribution est de **71.6%**

Le rendement brut est le pourcentage du **volume consommé autorisé (V6)** par rapport au **volume mis en distribution (V4)**. Le complément du rendement correspond au pourcentage de pertes dans le réseau, soit **28.4 %**.

Les pertes étant notamment la somme des fuites, du sous comptage des compteurs clients, des utilisations frauduleuses.

6.4 Indice linéaire de pertes (P105.3 et P106.3)

L'indice linéaire de perte en réseau est de **4.8 m3/jour/km**.

Il se calcule de la façon suivante :

$$ILP = \text{Volume mis en distribution (V4)} - \text{Volume consommé (V6)} / (365 \times \text{Linéaire de réseau hors branchements})$$

ILC, Indice Linéaire de Consommation catégorise le réseau de distribution.

$$ILC = \text{Volume consommé (V6)} / (365 \times \text{Linéaire de réseau hors branchements})$$

La valeur de l'ILC détermine une catégorie de réseau (tableau ci-après) à laquelle est associée une fourchette dans laquelle l'ILP doit se situer pour un réseau de bonne qualité.

catégorie de réseau	m3/jour.km	
	ILC	ILP
rural	< 10	entre 1 et 3
semi-urbain	entre 10 et 30	entre 3 et 7
urbain	> 30	entre 7 et 12



Pour la ville de Baume les Dames l'ILC est de 12 m3/j.km

L'Indice Linéaire de Pertes (ILP) doit donc se situer **autour de 4** comme le montre le tableau ci-après, il est de **4.8**. **Contractuellement (art. 21.2 et 21.5) le fermier s'est engagé à présenter un ILP inférieur ou égal à 4 après trois ans, soit à l'exercice 2016.**

m3/an	2017	2018	2019	2020	2021	
Volume produit (V1)	408'129	466'410	425'560	436'810	388'708	-11%
Volume importé (V2)	13'860	11'896	13'077	14'646	12'671	-13%
Volume exporté (V3)	61'313	77'950	49'868	70'333	29'299	-58%
Volume mis en distribution (V4)	360'676	400'356	388'769	381'123	372'080	-2%
Volume consommé autorisé (V6)	289'393	308'800	270'560	275'785	266'308	-3%
Pertes (V5)	71'283	91'556	118'209	105'338	105'772	0.4%

Rendement	80.2%	77.1%	69.6%	72.4%	71.6%
linéaire de conduites (km)	57.8	57.8	58.0	60.4	60.6
m3/j.km					
indice linéaire de consommation (Ilc)	14	15	13	13	12
indice linéaire de pertes (Ilp)	3.4	4.3	5.6	4.8	4.8

objectif ILP (art. 21.2 du contrat affermage) de **4** à partir de 2016

7. Indicateurs du décret du 2 mai 2007

Répondant à une demande de la Cour des Comptes de décembre 2003, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 a introduit des indicateurs de performance dans le RPQS. Ils figurent aux Annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales.

Le dispositif offre aux services des collectivités un référentiel leur permettant de s'engager dans une démarche de progrès, en suivant leur progression interannuelle et **en se comparant à d'autres services**.

Il fournit par ailleurs aux usagers du service des éléments d'explication sur le prix de l'eau et les éclaire sur le fonctionnement des services en général.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions homogènes. Ces définitions ont été élaborés par un groupe de travail associant des experts représentatifs de tous les acteurs de la gestion des services d'eau (représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés). Les collectivités concernées renseignent chaque année l'ensemble des indicateurs au sein de leur RPQS. **Ces indicateurs constituent la base des données de l'observatoire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.**

Afin de permettre les **comparaisons** d'une année sur l'autre et **entre services similaires**, des indicateurs de performance ont été définis. Il s'agit d'indicateurs permettant de suivre les différentes composantes du service et qui, pris dans leur ensemble, offrent une vision globale de ses performances. Il s'agit d'outils de pilotage facilitant l'inscription des services dans une démarche de progrès.

Pour les usagers, ils constituent des éléments d'explication du prix de l'eau.

Les indicateurs ont fait l'objet de définitions standardisées, élaborées par un groupe de travail associant des experts représentatifs des acteurs de la gestion des services d'eau : représentants des administrations publiques, des collectivités territoriales, des opérateurs publics et privés.

Ces indicateurs doivent maintenant être renseignés chaque année par l'ensemble des services au sein du rapport annuel sur le prix et la qualité des services, prévu à l'**article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales**. Ils constituent la base des informations collectées au sein de l'observatoire.

Les indicateurs sont de deux types :

- ✓ des **indicateurs descriptifs (D....)**, qui permettent de caractériser le service,
- ✓ et des **indicateurs de performance (P....)** proprement dit qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

D101.0	nombre d'habitants desservis	5'138
D102.0	prix (€) du service de l'eau au m3 TTC (<i>pour facture de 120 m3</i>)	1.37
D151.0	délai d'ouverture des branchements nouveaux abonnés (jour)	1
P101.1	taux de conformité en limite de qualité biologique	100%
P102.1	taux de conformité en limite de qualité physico-chimiques	100%
P103.2B	indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux (0 à 120)	95
P104.3	rendement du réseau	73.7%
P106.3	indice linéaire de pertes (ILP) en m3/j.km	5.0
P107.2	taux moyen de renouvellement des réseaux	0.22%
P108.3	indice d'avancement de la protection de la ressource	80%
P109.0	montant (€) des abandons de créance	
P151.1	taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (<i>pour 1'000 clients</i>)	2.30
P152.1	taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100%
P154.0	taux d'impayé sur les factures année n-1	1.74%

Le maire
Arnaud Marthey

septembre 2022

EXERCICE 2021

rapport annuel sur le prix et la qualité
du service public

assainissement collectif



Septembre 2022

Table des matières

1.	NOTE LIMINAIRE	3
2.	L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	3
3.	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
3.1	Présentation du territoire desservi	3
3.2	Mode de gestion du service	3
3.3	Estimation de la population desservie – taux de desserte (P201.1)	3
3.4	Clients	4
3.5	Réseaux	4
	Points noirs (P252.2)	4
3.6	Dépollution	5
4.	EXPLOITATION	5
4.1	Activité clientèle	5
	4.1.1 Taux de réclamations (P258.1)	5
4.2	Exploitation réseaux	5
	4.2.1 Taux de débordement dans les locaux des usagers (P251.1)	6
4.3	Exploitation station d'épuration	6
	4.3.1 Conformité réglementaire (P254.3)	7
	4.3.2 Quantité de boues produite (D203.0)	8
	4.3.3 Taux de boues évacuées selon filières conformes (P206.3)	8
5.	TARIFICATION DU SERVICE	8
5.1	Tarification	8
5.2	Facture type pour 120 m3 (part syndicale)	9
	5.2.1 Evolution des tarifs	10
5.3	Recettes	10
	5.3.1 Taux d'impayés (P257.1)	10
6.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	10
6.1	Montants financiers	10
6.2	Etat de la dette du service (P256.2)	11
6.3	Amortissements	11
6.4	Présentation des projets à l'étude	11
6.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux	11
6.6	Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)	11
7.	Actions de solidarité et de coopération	12
7.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)	12
7.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	12

1. NOTE LIMINAIRE

Les rapports annuels sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif, sont destinés à l'information des usagers et à la transparence de la gestion des services.

Ils détaillent les activités réalisées durant l'exercice par la collectivité pour ses compétences.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-5 et 2225-5, le maire ou le président présente un rapport annuel à son assemblée délibérante. Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à disposition du public dans les conditions prévues à l'article L 1411-13 du CCTG.

Le décret 95-635 du 6 mai 1995, fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport.

De plus le rapport annuel doit respecter de nouvelles exigences depuis la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006, selon le décret 2007-675 et l'arrêté du 2 mai 2007.

La circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 informe sur les modalités d'établissement du rapport.

2. L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

- ✓ La ville de Baume les Dames s'est lancée dès 2020 dans un important projet de création de bassin d'orage sis rue du 3^{ème} Saphis en confiant à un prestataire la maîtrise d'œuvre de ce projet. Néanmoins ce marché de maîtrise d'œuvre de travaux n'a pu être finalisé. En effet, le coût de travaux estimatif de 2 800 551 € HT a été réévalué à la suite de la consultation des entreprises à un montant de 5 600 000 € HT, entraînant de fait, la nécessité de résiliation du marché de maîtrise d'œuvre en conformité avec les règles des marchés publics. Cette décision a été entérinée par délibération du conseil municipal du 08 avril 2021.
- ✓ L'ARS a interdit de presser les boues du 16 mars au 30 mai en attente des résultats d'analyses par rapport à la COVID 19 que la commune a dû réaliser.

3. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

3.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal.

Compétences liées au service

- ↳ collecte
- ↳ traitement

Le territoire desservi est celui de la commune.

3.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

3.3 Estimation de la population desservie – taux de desserte (P201.1)

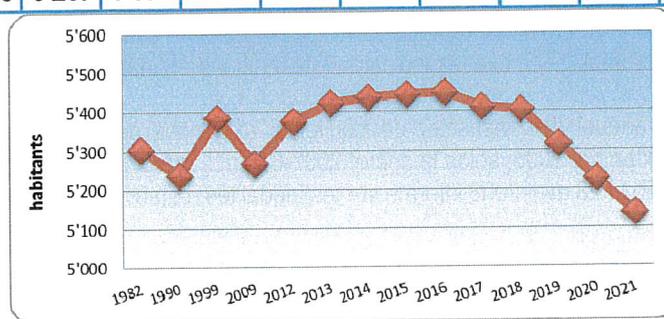
Le service public d'assainissement collectif dessert **5'102 habitants sur le territoire de la commune** (Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite

desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans une zone où il existe sous la voie publique la desservant un réseau public d'assainissement sur lequel elle est ou peut être raccordée).

Soit un taux de desserte de **96%**.

L'évolution de la population est présentée ci-après.

nombre d'habitants													
1982	1990	1999	2009	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
5'303	5'237	5'385	5'267	5'374	5'423	5'437	5'443	5'448	5'413	5'405	5'315	5'226	5'138



3.4 Clients

clients (nbre)	2'614
taux de desserte	97%
commune extérieure (Autechaux)	1

3.5 Réseaux

équipements	type	libellé	EH collectés
refoulement général sablière	PR	SABL	
refoulement place Jouffroy d'Abbans	PR	JA	3'700
refoulement rue de Champvants	PR	ZAC	
refoulement Autechaux	PR	A36	
refoulement rue Asclepios	PR	ASC	
DO gendarmerie rue du Breuil	DO	GEND	1'970
DO rue du tennis	DO	TEN	1'470

linéaire réseaux	mL
gravitaire	61'638
refoulement	4'000
unitaire	22'266
eaux usées	21'909
pluvial	21'463

3.5.1 Points noirs (P252.2)

Nombre (nombre pour 100km de réseau) de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (points noirs) : **0**

3.6 Dépollution

Station d'épuration située sur le territoire de la commune

Caractéristiques de la station

capacité nominale (équivalent habitant)	8'000
volume journalier de temps pluie (m ³ j)	4'600
volume journalier de temps sec (m ³ j)	2'300
débit horaire de pointe temps pluie (m ³ h)	520
débit horaire de pointe temps sec (m ³ h)	260
DBO ₅ . Flux journalier sur 24 heures (kg)	480
DCO. Flux journalier sur 24 heures (kg)	1'040
MES. Flux journalier sur 24 heures (kg)	720
NGL. Flux journalier sur 24 heures (kg)	120
Ptot. Flux journalier sur 24 heures (kg)	25

4. EXPLOITATION

4.1 Activité clientèle

	2019	2020	2021	
assiette (m ³ /an)	266'997	257'752	261'157	1.3%
nombre de clients	2'542	2'702	2'614	
nombre d'habitants	5'315	5'226	5'138	
taux d'impayés	2.25%	2.20%	1.74%	

4.1.1 Taux de réclamations (P258.1)

Taux de réclamation (nombre par milliers d'abonnés) : **0**

taux de réclamations	0
----------------------	---

4.2 Exploitation réseaux

	2019	2020	2021
interventions curatives			
nombre de désobstructions			
sur réseau	1	3	1
sur branchement	4	2	2
longueur curée (mL)	35	200	150
interventions préventives			
curage poste relevage (nbre)	6	4	4
curage DO (nbre)	4	4	5
grilles avaloir (nbre)	20	100	100
longueur curée (mL)	1'060	1'710	2'820
longueur inspection télévisée (mL)	10	200	/

4.2.1 Taux de débordement dans les locaux des usagers (P251.1)

Taux (en nombre pour 1'000 clients) de débordement des effluents dans les locaux des usagers : **0**

4.3 Exploitation station d'épuration

Les autorisations de rejet de la station d'épuration sont régies par l'arrêté préfectoral du 06 mai 2013. Ces autorisations sont présentées en rendement moyen annuel (colonne de droite du deuxième tableau ci-après) ainsi qu'en concentrations (mg/litre) et en flux journaliers en kg/jour, présentés dans le tableau suivant.

L'arrêté précise que les rejets doivent respecter l'un ou l'autre de ces paramètres

DCO	DBO5	MES	NTK	P
autorisation rejet en kg/jour				
414	115	138	69*	9.2*
rejet maxi			* en moyenne annuelle	
84.5	25.7	18.5		
moyenne rejet				
26	9	5	11	1.3

	2019	2020	2021	
volume traité total (m3)	698'775	640'282	660'022	
pluviométrie (mm)		1'014	1'309	
énergie (KWh)				
ratio (KWh/m3)				
charge moyenne entrée (kg/j)				<i>réf.</i>
DCO	393	393	306	1'040
DBO5	172	171	120	480
MES	218	240	171	720
NG	46	47	39	120
PT	5	6	8.0	25
<i>volume traité (m3/j)</i>	<i>2'068</i>	<i>1'750</i>	<i>1'808</i>	<i>4'600</i>
charge moyenne sortie (kg/j)				
DCO	45	47	26	414
DBO5	12	12	9	115
MES	7	45	5	138
NTK	19	21	11	69
PT	1.2	1.6	1.3	9.2
rendement moyen annuel				
DCO	86%	87%	90%	80%
DBO5	91%	91%	91%	80%
MES	96%	88%	97%	90%
NTK	55%	54%	75%	70%
PT	77%	73%	74%	80%

- ✓ **PT (phosphore total).** On constate un rendement moyen de 74% pour un objectif de 80%. Mais on voit qu'en termes de flux (moyenne annuelle pour ce paramètre) on est à 1.3 kg/j pour une autorisation 9.2, soit une conformité des rejets.
- ✓ **NTK (ou NGL).** Le rendement relatif à l'azote (75%) est passé au-dessus de l'objectif de 70% alors qu'il était bien inférieur les deux années précédentes.

Il convient de noter qu'en 2021 les rejets sont totalement conformes aux prescriptions, que ce soit en concentration ou en pourcentage d'abattement.

C'est le résultat du travail journalier des exploitants de la station.

4.3.1 Conformité réglementaire (P254.3)

Comme nous l'avons vu ci-avant, la qualité de l'**effluent rejeté** dans le milieu naturel doit satisfaire aux conditions suivantes, en application de l'arrêté d'autorisation de rejet.

	concentration mg/L	flux kg/j
DCO	90	414
DBO5	25	115
MES	30	138
NG	15*	69*
PT	2*	9.2*

nombre d'analyses suivant arrêté préfectoral

	demandé	réalisé	conformité
DCO	12	12	100%
DBO5	12	12	100%
MES	12	12	100%
NG	12	12	100%
PT	12	12	100%

Conformité des performances de la station d'épuration au regard des prescriptions :

100%

4.3.2 Quantité de boues produite (D203.0)

Quantité de boues issues de la station d'épuration en Tonnes de matières Sèches : **88.7 tonnes**

	2019	2020	2021	
production de boues				
m3	380	224	516	130%
tonne matière sèche	95	54	88.7	64%
siccité moyenne	25.0%	24.2%	17.2%	
conformité analyses	100%	100%	100%	

La production de boues est en très forte hausse malgré l'interdiction de presser du 16 mars au 30 mai en attente d'analyses de ces boues par rapport à la COVID 19.

4.3.3 Taux de boues évacuées selon filières conformes (P206.3)

Taux de boues issues de la station d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation :

100%

5. TARIFICATION DU SERVICE

5.1 Tarification



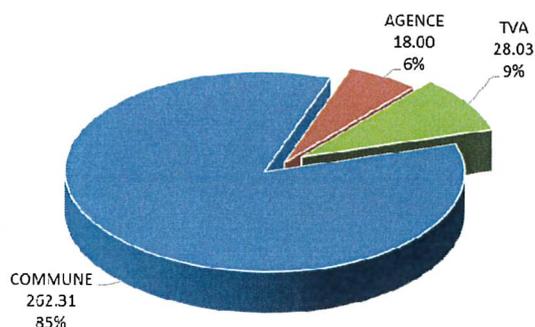
Rémunération du service	1er janvier 2021	1er janvier 2022
Part fixe (€ HT/an)	0.00	0.00
Part proportionnelle (€ HT/m³)	1.7859	2.1859
délibération	30.01.2020	20.01.2022
Taxes et redevances (agence de l'eau)		
modernisation réseaux de collecte	0.15	0.15
TVA	10%	10%

5.2 Facture assainissement type pour 120 m3 d'eau consommés

Les composantes du coût pour une consommation de 120 m3 sont les suivantes :

coût assainissement pour 120 m3	au 1er janvier 2021		au 1er janvier 2022	
	unitaire	montant	unitaire	montant
part fixe annuelle	0	214.31	0	262.31
part proportionnelle	1.7859		2.1859	
Redevance Agence de l'Eau				
modernisation réseaux de collecte	0.15	18.00	0.15	18.00
total assainissement hors TVA		232.31		280.31
TVA 10%		23.23		28.03
TOTAL TTC pour 120 m3		255.54		308.34
répartition hors taxes et redevance				
	fixe	variable	fixe	variable
part collectivité	0.00	214.31	0.00	262.31
% part fixe (arrêté 06.08.2007)	0%		0%	
tarif eau TTC au m3 (pour 120 m3) €		2.13		2.57

Coût assainissement pour 120 m3 au 01 janvier 2022
308,34 €



5.2.1 Evolution des tarifs

Le tarif au m3 a augmenté de 22,4%

5.3 Recettes

	2019	2020	2021	
recette (€)				
clients commune	344'919	374'249	403'444	7.8%
commune Autechaux	32'774	37'215	46'965	26.2%
contribution budget général	0	0	0	
TOTAL	377'692	411'463	450'409	9.5%

5.3.1 Facturation

La facturation est assurée par VEOLIA avec celle de l'eau potable.

	2019	2020	2021	
assiette (m3/an)	266'997	257'752	261'157	1.3%
nombre de clients	2'542	2'702	2'614	
nombre d'habitants	5'315	5'226	5'138	
facturation - encaissement				
taux impayés année précédente	2.25%	2.20%	1.74%	

5.3.2 Taux d'impayés (P257.1)

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : **1.74%**

	2019	2020	2021
taux d'impayés	2.25%	2.20%	1.74%

6. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

6.1 Montants financiers

Montants des travaux engagés (€ TTC)	328'076
montant des subventions	0
prime épuration	14'079

Dont les travaux suivants réalisés



raccordement EU vestiaires stade solde	900
Presse à boue	63'428
ZAC de Champvans participation	70'000
Limitation des rejets en milieux récepteurs	637
Bassin d'orage	8'731
MO remplacement canalisations plusieurs rues	10'812

6.2 Etat de la dette du service (P256.2)

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020	2021	
Encours de la dette au 31 décembre	1'008'303	1'814'495	5'163'659	184.6%
Montant remboursé durant l'exercice	146'963	187'091	171'718	-8.2%
<i>dont en capital</i>	129'723	163'808	150'836	
<i>dont en intérêts</i>	17'240	23'283	20'882	

6.3 Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité à réalisé les amortissements suivants :

Amortissement (€)	159'841
-------------------	---------

6.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Sans objet.

6.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Sans objet.

6.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux (P253.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0%.

Avec L_n le linéaire de réseau remplacé l'année n , il se calcule de la façon suivante pour l'année n :

$$Tr = ((L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}) / 5) / (\text{Linéaire de réseau de desserte})$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires branchements et eaux pluviales) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

7. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

7.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P207.0)

Le service a reçu 0 demandes d'abandon de créances au cours de l'exercice et 0€ ont été abandonnés ni versés à un fond de solidarité.

7.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Sans objet.

Le maire
Arnaud Marthey

Septembre 2022